COMPTABLES
MOUVEMENTS SUR POSTES C1

Compte-rendu

FO DGFiP 44

02 40 20 76 56

e-mail : fo.drfip44@dgfip.finances.gouv.fr

INFORMATIONS

La Direction Générale doit reporter la date limite.

La note de service 2016/07/2943 du 13 juillet 2016 fixant les conditions d'accès aux postes de catégorie C1 est parue le 20 juillet 2016.
Elle vise à pourvoir les vacances ouvertes du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017.

Un guide des mouvements sur postes C1 est disponible sur Ulysse Cadres (rubrique Evoluer dans sa carrière/ carrière IP ou AFIPA ou CSC).
Et oui : le guide des postes C1 n'était en effet pas accessible à la rubrique IDIV le 20/7/2016 : malencontreux contretemps ou prémonition ?

LES ÉVOLUTIONS

Les principales évolutions contenues dans la note :

- A compter du 1er semestre 2017, la gestion des postes C1 « hors métropole » non reconnus « sensibles » est banalisée.
Ces postes sont donc proposés en mutation et/ou promotion comme les autre postes dans Tampico web ;

- **Attention signalée :** les postes hors métropoles dits « sensibles » sont à saisir par le candidat sur une application web dédiée distincte de l'application web du mouvement général ;

- Les candidatures sur emplois à profil hors métropole priment les candidatures réalisées dans le cadre du mouvement général au titre du même semestre ;

- Les avis des directeurs sont différenciés en fonction de la nature des vœux des candidats. 4 familles d'avis pourront être saisies :

✗ demandes de mutation sur C1,
✗ demandes de promotion sur C1,
✗ demandes de mutation/promotion sur postes sensibles C1 (un avis pour chaque poste)
✗ et enfin demandes de maintien en cas de fusion ou restructuration.

Tous les cadres devront utiliser l'outil web TAMPICO.
Rappel : Attention au caractère irréversible de la validation de la demande dans l'outil Tampico.

Les cadres en mobilité et agences comptables qui ne peuvent se connecter à Ulysse devront utiliser un formulaire calc qui leur sera transmis par le pôle « mobilité-agents comptables » du bureau RH1B.

LE CALENDRIER

La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 24 août 2016 inclus.
Le projet de mouvement sera publié sur Ulysse le 3 octobre 2016.
La CAPN se déroulera les 6 et 7 octobre 2016.

Pour ***FO***, la date limite d'envoi des candidatures prévue au 24 août doit être retardée au moins au 7 septembre 2016. En effet, de nombreux cadres sont encore en congés le 24 août et risquent de se voir pénalisés par ce raccourcissement de la campagne doublé d'un nouvel outil web spécifique (postes HM sensibles) à appréhender.
Cette tracasserie de calendrier, si elle n'était pas levée, passerait mal auprès de certains collègues déjà désabusés par le traitement qui leur est administré via PPCR et le nouveau classement des postes.
Afin que votre dossier soit défendu lors de la CAPN, vous pouvez adresser copie de votre demande à contact@fo-dgfip.fr

Chrystelle TONNELIER (Secrétaire départementale) A-Laure QUERE & J-Luc LE CALVEZ (secrétaires départementaux)
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)